


## RENOUVELLEMENT DES LICENCES SAISON 2018-2019

 <p><b>Séances d'inscription</b> Vendredi 1er Juin de 17h00 à 19h00 à la salle de convivialité de Tabarly et Samedi 16 juin de 10h à 12h au COSEC</p>	Imprimé de demande de licence (joint à ce courrier)	Partie gauche  Partie droite <b><u>Pour les nouveaux licenciés et les surclassements.</u></b>	Licencié  Médecin de famille ou agréé	Renseigner les informations personnelles (dont indication Taille obligatoire). Ne pas remplir la partie " Information Assurances" (tacite reconduction) Sauf en cas de changement d'option (B ou C)
	Règlement de la licence	Le règlement sera effectué le jour de l'inscription et pourra se faire en : * Espèces / Chèque bancaire / Pass sport et coupons sport / Chèques vacances / Comité d'entreprises.  => L'encaissement du règlement se fera en octobre => Des facilités de paiement peuvent être accordées. => Les demandes de licence ne seront envoyées au Comité que lorsque le règlement aura été effectué. => 1/2 tarif sur la 3ème licence la moins élevée d'une même famille et gratuité à partir de la 4ème. => Aucun remboursement ne sera effectué après enregistrement à la FFBB.		

<b>Pack 2018-2019</b>	<b>2018/2020 : le pack tombola attribué à chaque licencié joueur comprend un carnet de 10 billets de tombola d'une valeur totale de 20€. Il est ajouté au règlement de la cotisation de chaque licence.</b>
-----------------------	---

<b>Les tarifs des cotisations pour la saison 2018/2019 sont les suivants :</b>			<p style="text-align: center;"><u>A Savoir :</u></p> => Si non inscription en juin, majoration de 10% sur le tarif de la licence et licencié non prioritaire => Chaque licencié doit prendre connaissance de la <b>charte</b> du basketteur mis à disposition sur le site de l'ASA, la signer et la remettre au moment de son inscription : <b>elle résume les droits et les devoirs de tout licencié de l'ASA et notamment l'obligation de respecter les désignations d'arbitrage et de table de marque ( à partir de la catégorie benjamin(e))</b> => Surclassement : Il est demandé par le club pour tous les enfants en 2ème année de chaque catégorie. Pour la saison 2018/2019, sont concernés les licenciés né(e)s en 2010, 2008, 2006, 2004, 2002 et 2001. Le surclassement permet à l'ASA Basket d'avoir la possibilité de faire jouer exceptionnellement un licencié dans une équipe de catégorie supérieure.
Catégories	Année	Cotisation pack inclus	
Seniors et Loisirs	à partir de 1998	165 €	
U 20 - Juniors	1999-2000-2001	160 €	
U 17 – Cadets	2001-2002-2003		
U 15 – Minimes	2004-2005	140 €	
U 13 – Benjamins	2006-2007		
U 11 – Poussins	2008-2009	125 €	
U 9 – Mini Poussins	2010-2011		
Ecole de Basket	2012-2013	105 €	
Frais de mutation et de licence T	catégories cadets, juniors et seniors	105 €	
	catégorie minimes	54 €	

Pour les nouvelles inscriptions :

=> Pour toute création de licence, prévoir une photo d'identité à remettre au coach sportif ou responsable administratif **à l'occasion du premier entraînement**

La commission Licences : Maryse DAUFFOUIS 136 rue Renée 49100 ANGERS Tél : 06 89 56 50 36 c.licences@asabasket.asso.fr	Association Sportive d'Avrillé Basket Ball Stade Auguste Delaune Secrétariat : 14 rue Jean Monnet 49240 Avrillé Site internet : www.asabasket.asso.fr
--	---

Merci de votre coopération